

Je saisie mes choix définitifs d'orientation...

EN LIGNE à partir du 29 avril 2024

De quoi ai-je besoin ?

Identifiant et mot de passe
de mon compte unique EduConnect
<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-saujon/> (accès Educonnect Parents)
Mon adresse de messagerie

Je consulte l'avis provisoire

FAVORABLE / **RESERVE** / **DEFAVORABLE** ► CONSEILLE

du conseil de classe du 2^{ème} trimestre sur Pronote (rubrique orientation) ou dans SCOLARITE SERVICES - ORIENTATION et j'effectue la saisie de mon choix d'orientation définitif

Mes choix définitifs d'orientation

A partir
du 29 avril 2024

1

Avant le conseil de classe du 3^e trimestre

Via le site du collège : <http://etab.ac-poitiers.fr/coll-saujon/> (accès EduConnect Parents)

Je me connecte à Scolarité Services, rubrique **ORIENTATION**

Je consulte la décision d'orientation provisoire du conseil de classe du 2^{ème} trimestre

Jusqu'au 17 MAI 2024

Je prends connaissance de la décision du conseil de classe concernant l'avis provisoire

2

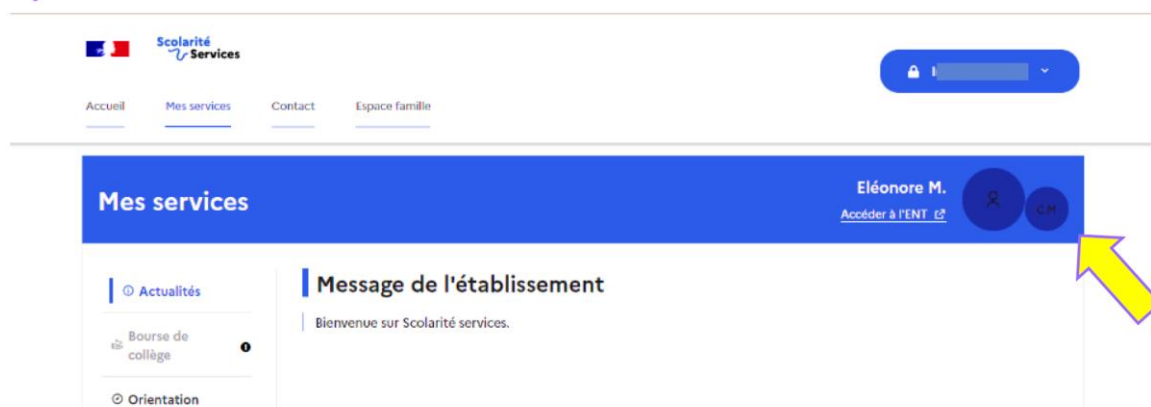
Après le conseil de classe du 3^e trimestre

Je me connecte pour consulter la proposition du conseil de classe :

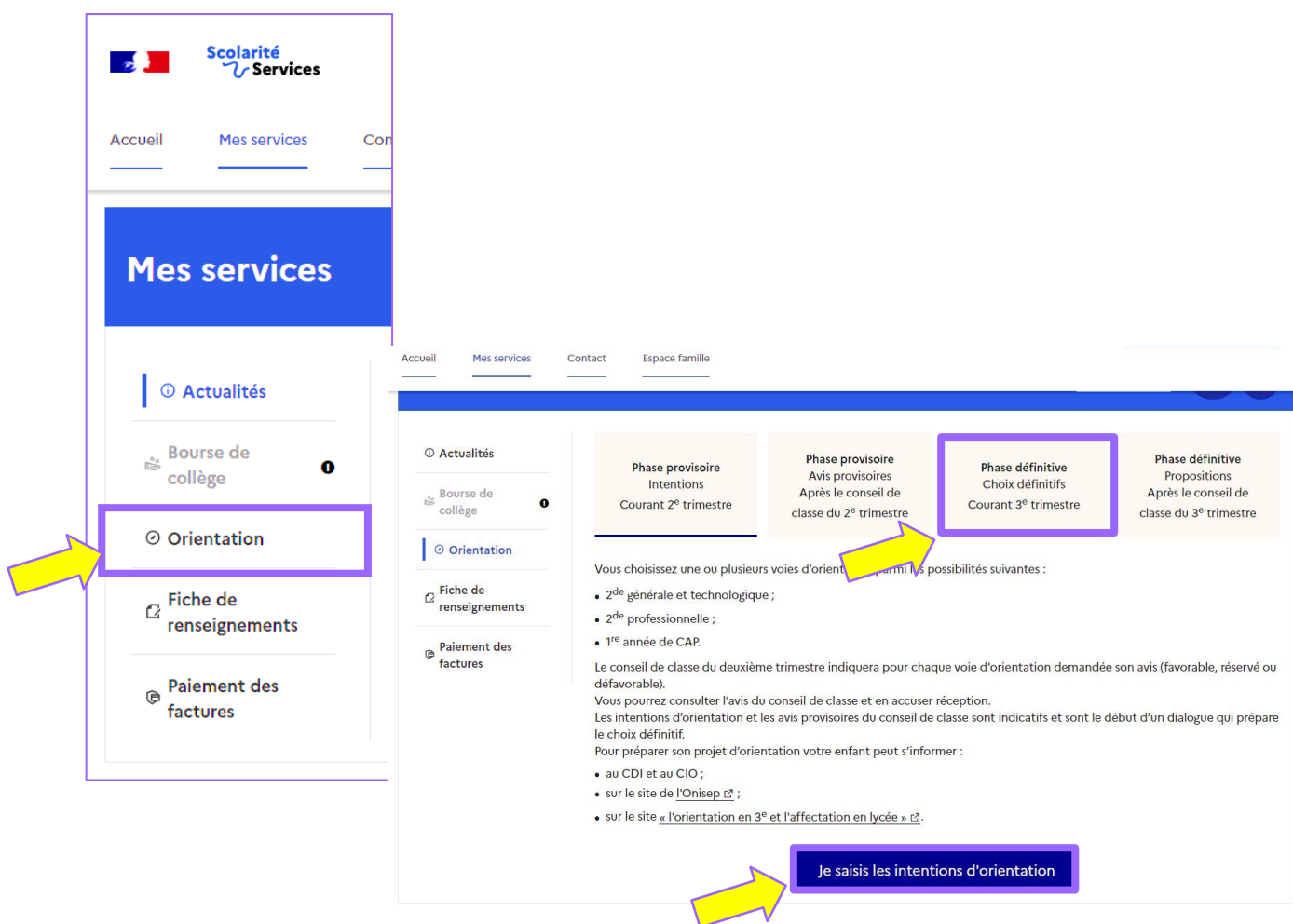
- Je l'accepte (La décision d'orientation de mon enfant est définitive.)
- Je ne l'accepte pas (Je prends immédiatement contact avec le chef d'établissement pour en discuter.)

Mes choix définitifs d'orientation

- 1 Si j'ai plusieurs enfants scolarisés en collège ou lycée, je sélectionne l'enfant concerné par la procédure d'orientation



- 2 Je sélectionne la rubrique ORIENTATION et l'onglet PHASE DEFINITIVE – CHOIX DEFINITIFS pour saisir les Intentions provisoires d'orientation



SEUL UN DES REPRESENTANTS LEGAUX peut effectuer la saisie des vœux définitifs d'orientation de l'élève.

Mes choix définitifs d'orientation

- il doit saisir au moins 1 intention ;
- il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP);
- le rang détermine l'ordre de préférence;
- les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

Actualités

Bourse de
collège

Orientation

Fiche de
renseignements

Paiement des
factures

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

i

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

PROCEDURE de saisie des vœux définitifs ⇨⇨⇨

Mes choix définitifs d'orientation

2nde GENERALE ET TECHNOLOGIQUE ou 2nde S.T.H.R.
2nde PROFESSIONNELLE
1^{ère} ANNEE CAP

Accueil Mes services Contact Espace famille

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement factures

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2de générale et technologique ou 2de STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2de professionnelle

1re année de CAP

Annuler Valider

Annuler Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

A LA FIN DE LA SAISIE DE MON VŒU OU DES VŒUX

⇒⇒⇒ VALIDATION DES VŒUX DEFINITIFS

**A tout moment, jusqu'à la clôture de la saisie les VŒUX DEFINITIFS
il est possible d'ajouter, de supprimer ou de modifier l'ordre des intentions**

⇓⇓⇓

**Seul le REPRESENTANT LEGAL AYANT SAISI LES VŒUX DEFINITIFS
peut apporter des modifications.**

Les intentions sont consultables pour l'autre représentant légal et l'élève.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux parents légaux, dès que les vœux sont validés

A l'issue des conseils de classe du 3^{ème} trimestre, les responsables légaux pourront consulter l'avis émis concernant chaque intention ainsi que la recommandation éventuelle pour une voie d'orientation non formulée par la famille.

Après en avoir pris connaissance, il sera demandé au responsable légal ayant saisi les intentions définitives D'ACCEPTER UNE DES VOIES :

- pour lesquelles le conseil de classe a répondu OUI
 - ou une des voies non demandées par la famille mais proposées par le conseil de classe
- ou EN REFUSANT TOUTES LES PROPOSITIONS du conseil de classe

A l'issue des choix, VALIDER l'accusé de réception.